

À PROPOS

J'ai le plaisir de vous présenter les faits saillants de l'exercice financier 2022 de la Ville de Saint-Hyacinthe qui démontrent que la situation financière de notre municipalité demeure saine. Cela découle de la grande rigueur dont fait preuve notre organisation pour gérer les crédits alloués.

Nous pouvons observer que l'année 2022 a été profitable sur le plan des revenus, ce qui nous a permis de rabattre une somme considérable en financement de projets réalisés par le biais d'emprunts temporaires à court terme. Nous avons effectivement, au cours des dernières années, développé une tendance à rabattre des sommes de plus en plus importantes pour des projets à partir de nos excédents d'exercice. Cependant, cette approche qui fonctionne bien en période d'abondance et de bas taux d'intérêt a ses limites lors de contexte d'incertitude des marchés.

La situation économique en 2023 est bien différente de celle des années précédentes. L'inflation, l'augmentation marquée des taux d'intérêt, les délais importants pour l'obtention des divers matériaux et la pénurie marquée de main-d'œuvre chez nos fournisseurs entraînent une hausse marquée des coûts de réalisation des projets de même que pour l'acquisition des biens et services en lien avec nos opérations.

Plus que jamais, nous allons devoir gérer les investissements de la Ville en tenant compte de cette réalité. Notre planification tient compte des objectifs de niveau de services à déployer et considère le maintien, la viabilité et la pérennité des actifs à long terme.

De plus, l'évolution de la dette à l'ensemble anticipée pour les années à venir nous incite à la prudence. Nous pouvons déjà annoncer que la liste des nouveaux projets d'immobilisations de l'année prochaine sera plus modeste. Le Conseil tient à maîtriser l'évolution de la dette à long terme afin de préparer un avenir durable pour les prochaines générations de Maskoutains.

Bref, la situation financière de Saint-Hyacinthe est enviable à plusieurs égards et nous allons continuer à assurer un contrôle très serré du cadre budgétaire reposant à plus de 50 % en taxes de fonctionnement sur la valeur foncières municipales.



André Beauregard
Maire de Saint-Hyacinthe

PRINCIPALES RÉALISATIONS 2022

Durant l'année 2022, plusieurs grands projets municipaux ont été réalisés, dont les suivants :

- Restauration du stade L.-P.-Gaucher;
- Séparation des égouts sur une portion de l'avenue Saint-Louis et de la rue Saint-Pierre Ouest;
- Augmentation de la capacité de pompage des stations Casavant et Castelneau;
- Réhabilitation des stations de pompage dans le secteur de Saint-Thomas-d'Aquin;
- Remplacement du vide-puisard Sterling;
- Plans et devis du projet de séparation des réseaux d'égouts des bassins versants des déversoirs Desaulniers et Bourdages Sud;
- Plans et devis pour le projet de séparation des égouts pour l'avenue Saint-Joseph et la rue Marguerite-Bourgeois;
- Remplacement de bornes d'incendie;
- Suivi d'études sur les débits d'eau parasites d'infiltration et de captage dans les réseaux d'égouts sanitaires et pluviaux;
- Remplacement de vannes d'aqueduc sur le territoire;
- Réfection de pavages, bordures et trottoirs;
- Remplacement du camion autopompe;
- Réparation aux piscines extérieures Assomption et Laurier;
- Remplacement du garage du parc des loisirs Sainte-Rosalie;
- Mises à niveau de terrains de baseball;
- Démolition du 1190 Dessaulles;
- Ajout d'aménagements cyclables;
- Réaménagement du parc Bernard-Avard.



ÉTATS FINANCIERS 2022

Comme le prévoit la Loi sur les cités et villes la Ville de Saint-Hyacinthe présente son rapport des faits saillants relatifs aux états financiers pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2022. Ces données ont été déposées à la séance ordinaire du 5 juin 2023.

La Ville a mandaté la firme comptable Raymond Chabot Grant Thornton (RCGT) afin de s'assurer que les contrôles internes, les processus d'affaires et les chiffres fournis sont fiables et représentent fidèlement la situation financière de la Ville. L'opinion de l'auditeur couvre aussi bien les résultats de la Ville que ceux consolidés pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022. À cet égard, le rapport inclut la quote-part de la Ville à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains (RIAM).

Les données présentées dans cette section sont tirées des états financiers audités dont la version intégrale est disponible sur le site Internet de la Ville de Saint-Hyacinthe dans la section **Renseignements financiers (st-hyacinthe.ca)**

Revenus de fonctionnement 2022 : 131 005 428 \$

Charges 2022 : 128 259 463 \$

Excédent de fonctionnements 2022 : 2 745 965 \$

PROVENANCE DE L'EXCÉDENT :

Revenus supplémentaires

- Droits supplémentaires de mutations immobilières
- Taxes supplémentaires issues des permis, développements et rénovations
- Compensations tenant lieu de taxes
- Revenus d'intérêts

Dépenses supplémentaires

- Frais d'acquisition de pierre et asphalte
- Frais de marquage de chaussée
- Frais d'entretien, de nettoyage et d'inspection des réseaux d'aqueduc et d'égouts
- Frais associés à l'entretien des stations de pompage

RÉPARTITION DE L'EXCÉDENT 2022

Considérant l'excédent de l'exercice 2022, une partie de cette somme, soit 1 224 811 \$ a servi à augmenter les surplus affectés à différents programmes municipaux liés notamment à la revitalisation du territoire, à la culture, au patrimoine, à la démocratie municipale, de même qu'au fonds d'autoassurance de la Ville. Les revenus additionnels enregistrés en cours d'exercice, de même que les économies réalisées du côté des dépenses et des projets d'immobilisation ont aussi permis de rembourser, par anticipation, des projets en attente de financement, dont ceux en lien avec la conversion d'éclairage au DEL, une partie des travaux au stade L.-P.-Gaucher et de la nouvelle bibliothèque, les plans et devis de la promenade Gérard-Côté, la réfection de pavages, bordures et trottoirs et l'acquisition de certaines propriétés à des fins municipales.

Le surplus non affecté 2022 est donc de 1 313 068 \$, soit l'équivalent de 1 % des revenus et affectations totaux de l'année (131 005 428 \$).



DETTE À LONG TERME

La dette à long terme à la charge de l'ensemble des contribuables s'élève à 63 759 980 \$. Cette dette est cependant appelée à augmenter dans les années à venir, notamment en raison du financement de projets majeurs tels que la nouvelle bibliothèque T.-A.-St-Germain, le financement résiduel de l'étagement ferroviaire dans l'axe du boulevard Casavant, la Place des spectacles et la mise à niveau de l'usine d'épuration pour ne nommer que ceux-là.

CONCLUSION

Je tiens à remercier mes collègues du Conseil de même que l'ensemble de l'équipe municipale pour les résultats positifs de cet exercice financier 2022. Ces résultats sont le fruit d'un travail concerté au bénéfice de l'ensemble des citoyens maskoutains.